



# PROCÈS-VERBAL

## du Conseil municipal de ST-LEGER SOUS CHOLET

### SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2014 - 20h00

L'an Deux mille quatorze, le trois octobre, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le vingt cinq septembre deux mille quatorze, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

**Membres présents** : Jean-Paul OLIVARES, Jean-Pierre JOSELON, Marie-Françoise CEUS, Christian USUREAU, Camille OGER, Valérie MORILLON, Michel LENORMAND, Patricia BUTAULT, Jean-Robert TIGNON, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Laurence TISSEROND, Jean-Luc HAMARD, Isabelle ROMBI, Magalie TIGNON, Claire BIMIER, Pascal DANIEAU, Jean-Louis CILLON, Olivier BACLE, Sylvie FORTIN

**Membres excusés** : Chantal RIPOCHE (*pouvoir donné à Marie-Françoise CEUS*) Rachel SCELO, Céline FROGER (*pouvoir donné à Pascal DANIEAU*)

**Secrétaire de séance** : Valérie MORILLON

#### 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5.09.2014

Adopté à l'unanimité.

#### 2 – DECISION MODIFICATION N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL Dégrèvement jeunes agriculteurs

Monsieur le maire, Jean-Paul OLIVARES, indique que les jeunes agriculteurs venant de s'installer bénéficient d'un dégrèvement sur leur taxe foncière « propriétés non bâties ».

La Commune doit donc la déduire de ses produits fiscaux (1 975 € pour 2014).

La somme n'étant pas connue au moment du vote du budget, il convient de l'ajuster de la façon suivante :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Articles	Libellés	Montants
7311171	Dégrèvement jeunes agriculteurs	+ 100
6236	Catalogue et imprimés	- 100

A l'unanimité, le Conseil municipal ADOPTE la proposition.

#### 3 – REGULARISATION DE LA SUBVENTION 2013/2014 VERSEE A L'OGEC LES TILLEULS

Monsieur l'adjoint au maire, Jean-Pierre JOSELON, indique que suite à une erreur matérielle lors du 3<sup>ème</sup> versement en septembre 2013, la subvention OGEC votée au budget 2013 n'a pas été entièrement versée.

La Commune doit encore 5 275.53 € sur un montant total de 57 746.14 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE ce rattrapage sur 2014.

#### **4 – FACTURATION DES REPAS DE L'AELA PRIS A LA CANTINE DURANT L'ETE**

Mme l'adjointe au maire, Marie-Françoise CEUS précise que tous les ans, la Commune assure la restauration pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs de l'AELA, l'été.

Les repas sont facturés à l'Association selon un prix déterminé chaque année (3.82 € pour 2014), et selon le nombre de repas fournis (311 en juillet et 277 en août 2014), soit un total de 2 582.32 € pour 2014.

**A l'unanimité, le Conseil municipal valide un projet de convention générale reprenant ces éléments de facturation.**

Ils seront automatiquement réactualisés tous les ans.

#### **5 – CONVENTION POUR LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)**

Monsieur le Maire, Jean-Paul OLIVARES, rappelle que le Projet Educatif Territorial a été élaboré dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires et des Temps d'Activités Périscolaires.

Les objectifs sont les suivants :

- rechercher une cohérence dans le contenu des TAP avec le temps scolaire et les activités périscolaires et extrascolaires existantes.
- favoriser le développement de l'enfant : sociabilisation, autonomie, développement personnel, ouverture ...
- permettre à l'enfant d'appréhender la citoyenneté, la vie démocratique, l'environnement, le développement durable ...

Il a été validé par la Préfecture, le Directeur académique des services de l'Education Nationale, la CAF.

**A l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE le maire à signer la convention qui l'officialise.**

L'A.E.L.A. sera également signataire, en tant que coordinatrice des TAP.

#### **6 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAC**

Monsieur le maire, Jean-Paul OLIVARES, informe que lors de sa réunion du 15 septembre dernier, le Conseil communautaire de la CAC a adopté 3 modifications de ses statuts :

1 – Création d'une compétence facultative supplémentaire : les relations internationales, comprenant :

- les actions de promotion et de valorisation de la CAC et de ses compétences au niveau international.
- la participation à des actions de coopération décentralisée, conformément à la législation et dans le cadre des compétences propres de la CAC.

2 – Modification du siège social, suite à l'installation au sein de l'Hôtel de Ville/Hôtel d'agglomération.

3 – Modification des modalités de désignation des conseillers communautaires et des membres du bureau.

**A l'unanimité, le Conseil municipal ADOPTE ces 3 modifications.**

## 7 – PROJET DE TARIFICATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur l'adjoint au maire, Jean-Pierre JOSELON, indique que la salle des fêtes sera disponible à la location en mars 2016.

Néanmoins, la Commune est déjà sollicitée pour en connaître les tarifs.


Dans un premier temps, le groupe de travail émet des propositions pour les locataires, hors associations.

Selon la configuration de la salle retenue, il se fonde notamment sur les prix pratiqués pour d'autres salles similaires.

		Assis ( spectacle sans tables )	Soirée Cabaret ( avec tables mais sans piste de danse )	Soirée Dansante ( avec tables et piste de danse )	1 jour	2 jours
PUY ST-BONNET	400	520	395	295	728 €	916 €
LA ROMAGNE ( salle seule )	380	495	412	310	1 130 €	1 380 €
( Salle + Bar )	456	590	500	390	1 130 €	1 380 €
GESTE	505	650	400	320	1 380 €	1 775 €
ST-LEGER Salle principale	450	585	500	390	1 190 €	1 400 €
Salle annexe	150	195	160			
Les deux salles	600	780	660	545	1 400 €	1 750 €

Pour le Puy St Bonnet et Gesté , il s'agit de tarifs 2014 alors que pour La Romagne , c'est un tarif 2015

**Après présentation et débat, le Conseil municipal, à l'unanimité, ARRETE les tarifs suivants pour 2016 (hors associations) :**

Tarification de base pour les Utilisateurs ( Particuliers , Entreprises ) non St Légeois							
		Toutes les salles	Salle principale + Bar + Cuisine	Les 2 salles + Bar	Salle Principale + Bar	Salle Annexe + Bar	
<b>Remise sur Tarif de base</b>			<b>20%</b>	<b>30%</b>	<b>40%</b>	<b>75%</b>	
1 journée week-end ou jour férié	Tarif de base	<b>1 400 €</b>	1 120 €	980 €	840 €	350 €	
1 journée sur semaine ( -20% )		<b>1 120 €</b>	896 €	784 €	672 €	280 €	
Location 2 jours week-end ( mariage )		<b>1 750 €</b>	1 400 €	1 225 €	1 050 €	438 €	
Tarifs pour les Particuliers St Légeois : remise de						35%	sur le tarif de base
		Toutes les salles	Salle principale + Bar + Cuisine	Les 2 salles + Bar	Salle Principale + Bar	Salle Annexe + Bar	
1 journée week-end ou jour férié		910 €	728 €	637 €	546 €	228 €	
1 journée sur semaine ( -20% )		728 €	582 €	510 €	437 €	182 €	
Location 2 jours week-end ( mariage )		1 138 €	910 €	796 €	683 €	284 €	
Tarifs pour les Entreprises St Légeoises : remise de						20%	sur le tarif de base
		Toutes les salles	Salle principale + Bar + Cuisine	Les 2 salles + Bar	Salle Principale + Bar	Salle Annexe + Bar	
1 journée week-end ou jour férié		1 120 €	896 €	784 €	672 €	280 €	
1 journée sur semaine ( -20% )		896 €	717 €	627 €	538 €	224 €	
Location 2 jours week-end		1 400 €	1 120 €	980 €	840 €	350 €	

## **8 - DIVERS**

### **8.1 – TRANSFERTS DE POUVOIRS DE POLICE**

Monsieur le maire, Jean-Paul OLIVARES, informe le Conseil municipal de la loi du 24 mars 2014 qui prévoit le transfert automatique de certains pouvoirs de police du Maire au président de la Communauté d'agglomération, si celle-ci détient déjà la compétence. Chaque maire est néanmoins en droit de s'opposer à ces transferts.

Au sein de la CAC, les maires et le président ont adopté une position commune :

1. Transfert au président de la CAC, des pouvoirs de police relatifs à la collecte des déchets et à l'environnement, car ces 2 compétences sont exercées au niveau intercommunal.
2. Pouvoirs de polices spéciales restant aux maires :
  - aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
  - circulation et stationnement
  - délivrance des autorisations aux taxis
  - sécurité des bâtiments publics, immeubles collectifs et bâtiments menaçant ruine.

Ces 4 pouvoirs du maire ne sont donc pas transférés au président de la CAC.

### **8.2 – Subvention au BE-LEGER FOOTBALL CLUB (transport de jeunes) Rectificatif**

Monsieur l'adjoint au maire, Jean-Pierre JOSELON, rappelle que lors de sa réunion du 5 septembre dernier, le Conseil municipal avait accepté de verser 396 € au Bé-Léger Football Club, pour le transport de jeunes lors des entraînements à Bégrolles en Mauges lors de la saison 2013/2014.

Cette participation était conforme à la convention signée en 2007.  
Le montant correspondait au tiers des factures du transporteur.

Depuis, le club nous a fait savoir que certaines factures avaient été oubliées.  
La somme due par St-Léger sous Cholet serait au total de 799 € au lieu de 396 €. Elle reste inférieure au montant maximum prévu par la convention (925 €).

**A l'unanimité, le Conseil municipal ACCEPTE ce nouveau montant.**

## **9 – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

### **9.1 – VIE SOCIALE**

- Enquête à élaborer sur la vie des personnes âgées.

- CSI – Les Festives

- bilan positif : cadre très agréable ...
- mais déficit sur le résultat, comme tous les ans.

Les organisateurs vont s'interroger sur le maintien ou non de la formule et vont solliciter les associations adhérentes. L'an prochain, les F'estives se dérouleront à la Romagne.

- Projet de peinture dans une pièce du foyer des jeunes (9 jeunes concernés).

## 9.2 – VIE ASSOCIATIVE/COMMUNICATION

- Prochain bulletin : distribution prévue à la mi-novembre. Une douzaine d'associations a présenté un article.
- CME :
  - numéro spécial pour les 10 ans.
  - distribution des pommes pendant la semaine du goût (semaine avant les vacances).
- guide des associations : en cours de réalisation
- circuit du patrimoine présenté par les Amis de Léo
- Carisport : la manifestation s'est très bien déroulée. Terrains de football en très bon état.

## 10 - CALENDRIERS

### OCTOBRE

- **Lundi 6 :**
  - Bureau CAC – 18h00
  - Commission Cadre de Vie– 20h30
- **Mercredi 8 :**
  - Formation Voisins vigilants – 19h00
  - Commission Vie sociale – 20h00
  - Commission Vie Associative/Communication– 20h30
- **Lundi 13 :** Commission Intercommunalité – 19h30
- **Lundi 20 :** Conseil CAC – 18h30

### NOVEMBRE

- **Lundi 3 :**
  - Bureau CAC – 18h00
  - Commission Cadre de Vie– 20h30
- **Mardi 4 :** Commission Intercommunalité – 19h30
- **Vendredi 7 :** Conseil municipal – 20h00
- **Lundi 10 :** Commission Vie Sociale – 20h00
- **Mardi 11 :** réception après cérémonie (guerre 14/18)
- **Mercredi 12 :** Commission Vie Associative/Communication – 20h30
- **Vendredi 14 :** Présentation du CME aux classes CM1
- **Dimanche 16 :** repas des aînés
- **Lundi 17 :** Conseil CAC – 18h30
- **Samedi 22 :** Conseil Municipal d'Enfants – 10h30